



ALLER DE L'AVANT ENSEMBLE

Rapport annuel
2021-2022





La normalisation est un outil éprouvé pour améliorer la qualité de vie et la prospérité économique. D'ailleurs, la normalisation, l'accréditation et l'évaluation de la conformité sont de plus en plus recherchées au Canada alors que le pays tente de résoudre des problèmes complexes et interreliés et de saisir les occasions qui se présentent.

En allant de l'avant avec un groupe de partenaires diversifié et grandissant, le Conseil canadien des normes (CCN) a mis, en 2021-2022, le pouvoir de la normalisation au service d'une multitude d'enjeux allant des changements climatiques à l'économie numérique, et ce, pour le bien des communautés, des secteurs d'activité et de la population canadienne.



Contenu

2

Le CCN en bref

6

Mot de la directrice générale
et du président par intérim du
Conseil d'administration

8

S'attaquer aux problèmes
de notre génération

11

De nouveaux moyens
de collaborer

14

Étendre la normalisation
à l'international

18

Bâtir ensemble un lieu de
travail tourné vers l'avenir

20

Livrables

26

La structure du CCN

29

Résultats financiers

Le CCN en bref

Mission

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation en vue d'améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population.



Vision

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada grâce à des stratégies de normalisation innovantes.



Mandat

Encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.



Les priorités de la population canadienne au cœur de notre action

Santé et bien-être

Soutenir la création de nouvelles normes nationales pour les soins de longue durée ainsi que pour les services en santé mentale et en toxicomanie.

Économie numérique

Accélérer la création de normes de gouvernance des données et de normes d'éthique et de sécurité relatives à l'intelligence artificielle tout en outillant les entreprises canadiennes pour qu'elles puissent se protéger des cyberattaques.

Développement de la technologie

Utiliser les normes afin de créer une langue commune pour de nouveaux concepts et technologies, notamment des points de référence pour la création et l'expansion d'innovations.

Expansion des marchés

Aider les innovatrices et innovateurs canadiens à se servir des normes pour percer de nouveaux marchés tout en réduisant les obstacles au commerce intérieur grâce à l'harmonisation des régimes réglementaires.

Inclusion et égalité des sexes

Déployer recherches et savoir-faire techniques pour que toute la population puisse profiter des avantages socioéconomiques et de la sûreté que confèrent les normes.

Durabilité

Intégrer les notions d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques dans les normes et codes du bâtiment, incorporer des normes de gestion environnementale dans les politiques publiques, et veiller à ce que les rapports sur la gouvernance environnementale, sociale et organisationnelle (ESG) soient cohérents et inspirent confiance.

Trois priorités stratégiques

Innovation

Favoriser l'innovation grâce à la normalisation

Leadership canadien

Apporter un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique grâce à la normalisation

Excellence organisationnelle

Renforcer la culture d'excellence du CCN

Influence canadienne à l'international

Les représentantes et représentants du CCN suivants sont parmi les gens qui ont joué des rôles importants dans les comités de normalisation internationale en 2021-2022 :



Colin Clark, président par intérim du Conseil d'administration du CCN et président du Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (IEC), siège au Conseil de direction de l'IEC.



Sheila Leggett, présidente de l'ISO/TC 207, Management environnemental, est à la tête du comité technique responsable de l'élaboration de la série de normes fondamentales ISO 14000 consacrées au management environnemental.



Chantal Guay, directrice générale du CCN, représente le Canada au sein du Conseil de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), du Comité de l'ISO sur la stratégie et la politique, du Comité de l'ISO sur la surveillance et du Comité directeur du programme SMART de l'ISO/IEC. Elle préside également le Pacific Area Standards Congress (PASC).



Michelle Parkouda, gestionnaire de la Recherche du CCN, siège au comité consultatif sur la diversité de l'IEC. Elle dirige également la mise en œuvre de lignes directrices pour l'initiative du Groupe de travail 6 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sur l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre.



Elias Rafoul, vice-président de la Direction des services d'accréditation du CCN, siège au comité de direction de l'Inter-American Accreditation Cooperation et de la National Conference of Standards Laboratories International.



Tony Capel, récipiendaire du prix Lord Kelvin 2021, est l'animateur du groupe de maintenance des directives de l'IEC et membre du groupe de maintenance mixte des Directives ISO/IEC. Il fait aussi partie du groupe stratégique 12 de l'IEC (transformation numérique) qui œuvre en faveur de l'harmonisation des normes de l'IEC et de l'ISO.



Mkabi O. Walcott, vice-présidente de la Direction des normes et des relations internationales du CCN, fait partie du Bureau de gestion technique de l'ISO et siège au Comité consultatif sur les affaires de l'IEC et au Conseil d'administration de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT).



Jim MacFie, membre du comité de politique du Comité national du Canada de l'IEC, fait partie du Bureau de gestion de la normalisation et du groupe de maintenance des directives de l'IEC, ainsi que du groupe de maintenance mixte des Directives ISO/IEC.



Cynthia Milito, directrice principale des Services d'accréditation du CCN, est membre du Groupe du président pour les politiques et la coordination du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO), qui élabore des normes et règle les problèmes d'évaluation de la conformité.



Jeffrey Hunt, président du Comité technique de l'ISO sur le management et l'assurance de la qualité (ISO/TC 176), pilote le comité technique responsable de l'élaboration de la série de normes ISO 9000 de management de la qualité.

Une équipe motivée et diversifiée

149

Membres du personnel

86 %

Taux d'engagement du personnel

60 %

Représentation féminine dans l'effectif

57 %

Représentation féminine dans l'équipe de direction (directrices et échelons supérieurs)

30 %

Membres du personnel ayant répondu au questionnaire de déclaration volontaire qui affirment être autochtones ou faire partie d'une minorité visible

L'accréditation pour une amélioration continue

En tant qu'organisme d'accréditation national, le CCN accrédite les organismes d'évaluation de la conformité (comme les laboratoires d'essais) selon des normes reconnues à l'échelle internationale.

619

Clients ayant reçu des services d'accréditation

34

Demandes de nouveaux clients reçues en 2021-2022

10

Programmes d'accréditation

88,5 %

Taux de satisfaction de la clientèle des services d'accréditation du CCN. C'est l'un de nos meilleurs résultats; nous l'avons obtenu en réaffirmant l'importance du service à la clientèle par l'offre d'évaluations à distance et de services bilingues et par la communication claire des résultats d'évaluation.

Une belle conclusion à l'Initiative d'innovation

L'exercice 2021-2022 a vu la fin de l'Initiative d'innovation, par laquelle nous avons aidé pendant cinq ans les entreprises canadiennes à atteindre leurs objectifs de commercialisation au moyen de la normalisation, leur permettant ainsi d'augmenter leur production, de réduire leurs coûts de développement, de multiplier leurs exportations et d'accroître leurs produits.

63

Stratégies de normalisation présentées aux innovatrices et innovateurs canadiens

4,46 M\$

Investissement dans la mise en place de stratégies

62 %

Entreprises participantes ayant signalé une augmentation des exportations, des ventes ou de l'effectif

53

Innovatrices et innovateurs canadiens ayant siégé à des comités techniques nationaux et internationaux d'élaboration de nouvelles normes

Retombées économiques de la normalisation

Un nouveau rapport publié par la CCN en 2021 a confirmé les retombées économiques des normes.

La normalisation a compté pour

5,86 M\$

des 33,7 M\$ de croissance du PIB en 2019

La normalisation a permis de générer une croissance en productivité du travail de

38,4 %

entre 1981 et 2019



Mot de la directrice générale et du président par intérim du Conseil d'administration

La pandémie nous en a fait voir de toutes les couleurs l'année dernière : vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, nouveaux besoins du système de santé et explosion de la demande en technologie numérique. Il est de plus en plus évident que la normalisation a un rôle crucial à jouer dans ces domaines et bien d'autres.

Ce constat n'est pas limité au système de normalisation : plusieurs lettres de mandats ministérielles ont établi la nécessité de normes, notamment celle de la nouvelle ministre fédérale de la Santé mentale et des Dépendances. Le CCN est mentionné à plusieurs reprises dans le budget fédéral de 2021, dans lequel on réserve une enveloppe de près de 30 millions de dollars sur cinq ans pour les normes sur l'intelligence artificielle, la gouvernance des données et la résilience climatique du parc d'infrastructures. Le premier ministre lui-même s'est exprimé sur la nécessité de miser davantage sur les normes, transmettant un message clair et invitant tous les ministères à profiter des outils et de l'expertise du CCN et de ses partenaires.

Ces partenariats prendront de l'ampleur avec le temps, que ce soit avec nos partenaires traditionnels et interlocuteurs de longue date ou avec de nouveaux noms du secteur qui disposent des connaissances essentielles pour répondre aux questions émergentes.

Nous n'avons pas hésité à faire le saut l'an dernier et à diversifier notre bassin de partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, au sein du secteur privé et du milieu universitaire, au Canada et ailleurs. Nous avons aussi étendu notre portée et échangé des idées et pratiques exemplaires avec d'autres organismes d'accréditation dans le but de renforcer l'ensemble du secteur et de créer de la valeur, ensemble.



Cet engagement pour une réussite collective où la normalisation est mise au service de tout le monde, partout, est incarné depuis longtemps par Tony Capel, membre du CCN qui a reçu – à juste titre – le prix Lord Kelvin 2021 de la Commission électrotechnique internationale pour sa contribution à la normalisation des réseaux sans fil, de la cybersécurité et des réseaux électriques intelligents. Il s'agit du prix le plus prestigieux remis par l'IEC, et c'est la première fois qu'il est décerné à un membre canadien. Toute l'équipe du CCN est fière de l'honneur à accordé à M. Capel.

Les domaines d'intérêt de M. Capel montrent bien pourquoi la normalisation est de plus en plus importante en dehors des domaines traditionnels de la santé et de la sécurité physique, un terrain inconnu que l'on pave aujourd'hui et qui façonnera notre société pour des générations.

Tout en gardant une vue d'ensemble, nous planifions la vision décennale du CCN, qui s'articulera autour du pouvoir de la normalisation au service de la population. Pour y arriver, nous devons collaborer de plus près avec les partenaires et les parties prenantes, y compris ceux qui ne font pas encore partie du système de normalisation, ainsi que solliciter de nouveaux groupes d'intervenantes et intervenants qui ne sont pas aussi familiers avec ce dernier.


Nous remercions tous les membres de l'équipe du CCN pour leur dévouement et leurs efforts constants pendant une autre année difficile. Nous remercions aussi les membres de notre Conseil pour leur engagement, leur attachement et leur appui indéfectibles envers la mission du CCN de procurer une valeur ajoutée optimale à la population canadienne. Enfin, nous remercions les membres de nos comités techniques et organismes partenaires pour leur collaboration et leur soutien continu. Nous savons qu'en allant de l'avant ensemble, nous pouvons améliorer la sécurité, la santé, la prospérité et la durabilité pour les gens, les communautés et les entreprises du pays et d'ailleurs.

La directrice générale,

Chantal Guay, ing., P.Eng., FACG, IAS.A

Le président par intérim,

Colin Clark, ing., FICI



S'attaquer aux problèmes de notre génération

Qu'il soit question de changements climatiques, d'intelligence artificielle (IA) ou de la santé et du bien-être publics, nous avons travaillé avec nos partenaires en 2021-2022 pour définir les stratégies de normalisation aptes à répondre aux problèmes interreliés les plus complexes et veiller à ce que nos choix de société aient les plus grands avantages pour les générations à venir.

Sécuriser l'économie numérique

Dans un marché axé sur les données, la sécurité et la protection de la vie privée sont des éléments cruciaux. L'an dernier, avec le Conseil stratégique des DPI, nous avons mis au point une nouvelle norme qui aidera les petites entreprises à se défendre contre les cybermenaces. Celle-ci s'inscrit dans le programme de certification CyberSécuritaire Canada mis en branle en 2019. Quatre organismes de certification participent actuellement à ce programme qui aide les entreprises à trouver plus de moyens de renforcer la cybersécurité.

Après deux ans de collaboration avec plus de 220 experts de partout au pays, nous avons publié la feuille de route du Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données en juin 2021. Celle-ci comprend 35 recommandations sur le recours à des évaluations des normes et de la conformité pour veiller à ce que l'infrastructure numérique du pays soit bâtie sur la qualité et la confiance. Nous travaillons maintenant à leur application. Nous avons aussi commencé à établir les bases d'une nouvelle collaboration sur l'IA qui réunira développeurs, chercheurs, autorités de réglementation et membres du public pour définir les

stratégies qui garantiront l'utilisation éthique de l'IA et son harmonisation avec les priorités du pays.

Atténuer les changements climatiques

L'industrie du ciment et du béton est l'une des principales sources d'émissions industrielles de CO₂ à l'échelle mondiale. En mai 2021, le CCN s'est associé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, à l'Association canadienne du ciment, au Conseil national de recherches et à d'autres acteurs du secteur et du gouvernement pour élaborer une feuille de route qui fera du Canada un chef de file mondial en matière de production de ciment et de béton à faible émission de carbone. Les stratégies normatives – conjuguées à des pratiques d'approvisionnement écologiques et à l'optimisation de la conception et de la construction pour répondre aux exigences « vertes » – font partie intégrante de la solution proposée dans cette feuille de route. Si tous les objectifs de cette dernière sont atteints, nous pourrions éliminer plus de 15 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Soins de longue durée sûrs et fiables

Dans le cadre de notre travail continu avec l'Organisation de normes en santé et le Groupe CSA, deux nouvelles Normes nationales du Canada en matière de soins de longue durée ont fait l'objet de consultations publiques l'an dernier. L'une portait sur les soins sûrs, empreints de compassion et fondés sur des données probantes, tandis que l'autre portait sur l'infrastructure de santé et l'aménagement des établissements de soins de longue durée. Toutes deux devraient être publiées plus tard cette année.



Partenariat sur la santé mentale et les dépendances

En mars 2022, l'honorable Carolyn Bennett, ministre de la Santé mentale et des Dépendances, a annoncé un partenariat avec le CCN visant l'élaboration de nouvelles normes nationales dans six domaines prioritaires, allant du traitement de la toxicomanie aux outils numériques de santé mentale. Ces normes officialiseront les attentes de la population canadienne quant à la rapidité et à la qualité des services pour la santé mentale et l'usage de substances. Un effort collaboratif entre différentes parties prenantes – notamment des représentantes et représentants des provinces et territoires, des partenaires autochtones, des organismes de santé et des personnes ayant vécu ou vivant des problèmes de santé mentale ou de consommation – aidera à façonner cette norme et les suivantes.



« En mettant à contribution les acteurs du milieu pour élaborer des normes sur la prestation sûre et efficace de services en santé mentale et en toxicomanie, nous jetterons ensemble les bases d'une solution à long terme pour régler un problème de longue date. »

~ L'honorable Carolyn Bennett,
ministre de la Santé mentale et des Dépendances

La sécurité en mouvement



L'organisme de consultation ferroviaire mondial Ricardo Certification est devenu le premier

organisme accrédité dans le cadre du nouveau programme d'accréditation des évaluateurs indépendants de la sécurité pour les systèmes ferroviaires du CCN. Les évaluatrices et évaluateurs indépendants de la sécurité accrédités répondent aux normes nationales et internationales les plus élevées et jouent un rôle essentiel dans la prise en compte de la sécurité lors de la conception et de la construction des réseaux ferroviaires.





De nouveaux moyens de collaborer

Pour résoudre des problèmes complexes, il faut solliciter différents points de vue. C'est pourquoi l'an dernier nous avons réuni différentes parties prenantes, dont beaucoup n'interviennent habituellement pas dans le système de normalisation du Canada, pour qu'elles puissent apporter leur expertise et contribuer à la recherche d'un consensus sur des solutions aux enjeux qui touchent le pays.

Vastes consultations

Pour élaborer des normes qui répondent mieux aux besoins du secteur privé, du gouvernement et des consommateurs, nous avons commencé l'année dernière à travailler sur la Stratégie nationale de normalisation du pays en entamant un large processus de consultation. Reposant sur les leçons tirées de la première année de la pandémie, ces consultations ont toutes eu lieu virtuellement. Ce format a permis à des gens de plusieurs endroits de se manifester, contribuant ainsi à assurer la représentativité des besoins de l'ensemble de la population. La Stratégie nationale de normalisation déterminera les priorités et les secteurs sur lesquels le système de normalisation du Canada devrait se concentrer et encadrera la manière dont le Canada élabore des normes et participe au processus d'élaboration de normes internationales.

Renforcement de la capacité

Les normes sont généralement produites par des organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités. Or, d'autres groupes ont une expertise et des opinions valables qui peuvent inspirer les solutions de normalisation. Le Diversity Institute de la Ryerson University

en est un bon exemple. Nous avons travaillé avec lui pour préparer une [spécification accessible au public](#) qui aidera les organisations à relever le Défi 50-30, qui vise à amener plus de femmes et personnes issues d'autres groupes en quête d'équité à des postes de haute direction et de leadership. Le Diversity Institute a consulté plus de 400 expertes et experts pour établir des termes et des définitions clés permettant de mesurer la diversité et l'inclusion dans le lieu de travail, offrant ainsi un cadre et un langage communs pour responsabiliser les organismes et les amener à poser des gestes concrets pour diversifier les voix exprimées. La spécification accessible au public appuiera les organismes dans le cadre des premières étapes de mise en œuvre des pratiques de diversité, d'équité et d'inclusion dans leurs activités par l'intermédiaire du Défi 50-30.

« La rédaction de ce document fut un réel effort de collaboration. Nous espérons qu'il aidera les organismes à passer de la parole à l'acte et à améliorer la représentation des groupes dignes d'équité aux postes de leadership. »

~ Wendy Cukier, directrice de la formation,
Diversity Institute

Réponse du Canada à la pénurie d'EPI

La pénurie d'équipement de protection individuelle (EPI) à l'aube de la pandémie de COVID-19 a fait ressortir la nécessité d'avoir une offre intérieure d'appareils de protection respiratoire filtrants qui répondent aux exigences de qualité et de rendement nécessaires à la protection des Canadiennes et Canadiens. En août 2021, nous avons financé l'élaboration d'une nouvelle Norme nationale du Canada par le Groupe CSA afin d'assurer un approvisionnement constant d'EPI et une offre d'essais connexes au pays, un enjeu d'autant plus important que des fabricants canadiens se sont heurtés à des obstacles pour la certification de leurs produits par les centres d'essais conventionnels situés de l'autre côté de la frontière. La norme et le programme de certification qui l'accompagne ont été développés dans un temps record d'à peine plus d'un an par le Groupe CSA. Nous travaillons maintenant avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres entités pour sensibiliser les intervenantes et intervenants des provinces et territoires et veiller à ce que la norme soit bien comprise et intégrée à la réglementation.

Normalisation et salles de classe

En collaboration avec l'Université Laval et le Réseau Normalisation et Francophonie, nous avons préparé deux modules de formation continue en ligne pour sensibiliser le public à l'importance de la normalisation. En plus des ententes signées avec des collèges et des universités pour l'utilisation de normes en salles de classe, nous avons noué un partenariat avec le fournisseur de plateformes d'apprentissage en ligne Riipen pour trouver des étudiantes et étudiants intéressés à nous aider dans nos activités de recherches liées à la normalisation. Notre premier projet pilote avec les étudiantes et étudiants en analyse de données du Cambrian College traite de la valeur économique du volontariat dans l'élaboration de normes.



Explication de solutions normatives souples aux nouvelles parties prenantes

Pour aider les organismes à se servir de toute la gamme de solutions fondées sur des normes qui sont à leur disposition, nous avons publié en août 2021 un document d'encadrement résumant nos six outils principaux – normes nationales, spécifications techniques, pôle d'échange national, etc. – et la façon dont chacun est mis au point puis appliqué.



Stratégies et solutions normatives souples

Le CCN s'emploie au sein du réseau de normalisation à trouver des façons de libérer les potentialités de la normalisation pour répondre aux besoins de tous les intervenants – administrations publiques, entreprises, population canadienne. Ces besoins évoluent et exigent de nouvelles méthodes de concertation et de normalisation, et ce, plus rapidement que jamais auparavant. Pour se mettre au diapason, le CCN publie des documents d'orientation afin d'élargir l'éventail des dispositifs normalisés qui favorisent l'atteinte des objectifs de politique publique, la commercialisation, ainsi que la santé, la sécurité et le bien-être de tous.

Les principes directeurs qui encadrent cet ensemble de dispositifs s'appliquent aux processus accrédités et non accrédités, et au système de normalisation de s'assouplir pour mieux servir d'un marché en évolution. Tous les documents à l'œuvre à maintenir l'intégrité du système et exigent de la collaboration, transparence, impartialité et de la reconnaissance internationale existante est reconnue afin de prévenir les obstacles.

Pour de plus amples renseignements.

Conseil canadien des normes

Un monde de possibilités à votre portée.

Un nouvel OEN pour l'accessibilité

Normes d'accessibilité Canada (ASC) est le 13^e OEN accrédité à se joindre au réseau de normalisation du Canada. Les normes élaborées par ASC deviendront des Normes nationales du Canada, et grâce à son expérience en matière d'accessibilité, de progrès social, de droits de la personne et d'inclusion, elles profiteront à l'ensemble de la population en contribuant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles.





Étendre la normalisation à l'international

La normalisation joue un rôle essentiel dans la gestion d'enjeux complexes partout dans le monde. Le CCN représente le pays auprès des forums d'organismes internationaux d'élaboration de normes et d'accréditation. Depuis 2021-2022, son rôle de leadership a pris de l'expansion, et de plus en plus d'organismes font appel à son expertise.

Cohérence dans les rapports ESG

L'an dernier, le CCN a proposé la création d'un groupe consultatif stratégique coprésidé par le Canada, le Royaume-Uni et le Brésil. Ce groupe conseille le Bureau de gestion technique de l'ISO sur l'établissement d'approches communes en matière de préparation de rapports ESG. Actuellement, il existe de multiples cadres qui guident les entreprises dans la transmission d'information sur ces sujets avant les déclarations financières, ce qui fait que les rapports ne sont pas uniformes et qu'il est difficile de comparer les résultats à ceux des autres pays. Les entreprises ont aussi peu d'encadrement quant à la meilleure façon de transformer leurs processus opérationnels afin qu'ils répondent aux indicateurs des différents cadres ESG.

Notre travail à l'ISO s'alignera sur les efforts d'organismes de gestion financière dans le but d'actualiser les normes ESG afin qu'elles soient compatibles avec les exigences de durabilité actuelles. En nous assurant que les cadres ESG font uniformément référence à des normes ISO acceptées à l'international, nous contribuerons à augmenter la confiance dans les rapports ESG et leur valeur pour de grands pans de la communauté mondiale.

Déterminer l'orientation de l'IEC

La Commission électrotechnique internationale (IEC) élabore des normes internationales pour tout ce qui touche aux technologies électriques et électroniques, et le CCN aide à améliorer l'efficacité et le caractère stratégique de ses activités. L'an dernier, notre représentant, Colin Clark, a participé au groupe d'étude sur la gouvernance de l'IEC, dont les recommandations renforceront la gouvernance et contribueront à la transparence du processus décisionnel de l'organisme. Cet examen a entraîné des changements dans les rôles et responsabilités ainsi que la création de trois nouveaux conseils consultatifs : comité consultatif sur les affaires de l'IEC, comité consultatif sur la diversité, comité d'examen et d'audit de la gouvernance. Le CCN siège au comité consultatif sur les affaires de l'IEC et au comité consultatif sur la diversité. Nous avons aussi contribué à l'élaboration du nouveau plan stratégique de l'IEC, lequel a été approuvé par le Conseil d'administration de l'IEC en février 2022 et sera présenté à l'assemblée générale pour approbation finale plus tard cette année.

Resserrement des relations avec le Royaume-Uni pour fluidifier le commerce

Le renouvellement de notre entente de



coopération avec le United Kingdom Accreditation Service (UKAS) en février 2021 jouera un

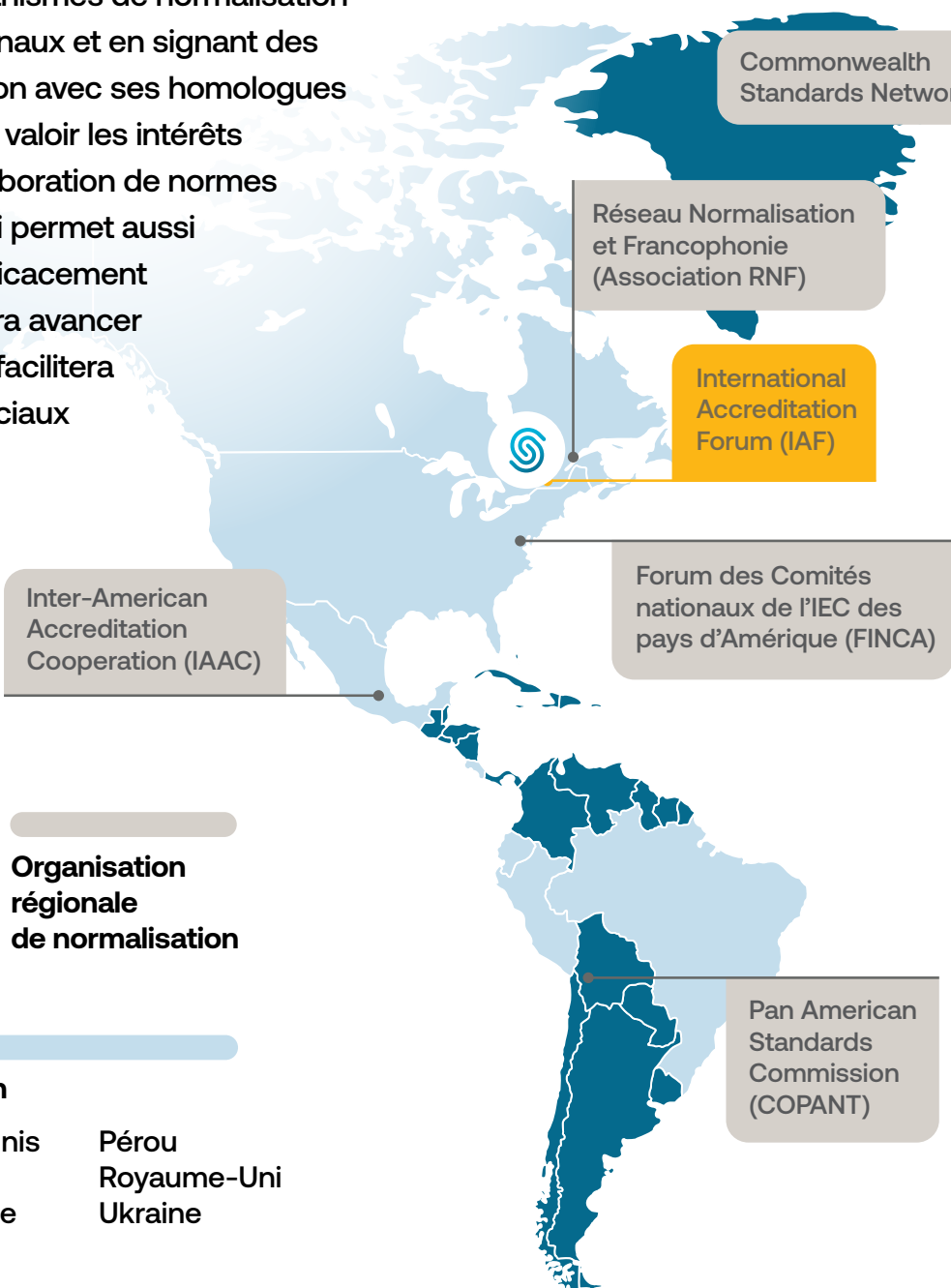
rôle décisif dans la facilitation des échanges commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni. Il contribuera également à une meilleure connaissance mutuelle de nos systèmes d'accréditation respectifs et à l'échange de ressources en vue d'améliorer les services.

Ensemble, nous avons tenu en mai un webinaire qui illustre les avantages de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité pour le commerce entre les deux pays.



Représentation du Canada à l'international en matière de normalisation

En faisant partie d'organismes de normalisation régionaux et internationaux et en signant des ententes de coopération avec ses homologues à l'étranger, le CCN fait valoir les intérêts du Canada lors de l'élaboration de normes internationales. Cela lui permet aussi de promouvoir plus efficacement la normalisation, qui fera avancer l'économie du pays et facilitera les échanges commerciaux à l'échelle mondiale.



Organisation internationale de normalisation

Organisation régionale de normalisation

Ententes de coopération

- | | | |
|--------------|------------|-------------|
| Brésil | États-Unis | Pérou |
| Corée du Sud | Europe | Royaume-Uni |
| Costa Rica | Mexique | Ukraine |
| Equateur | | |

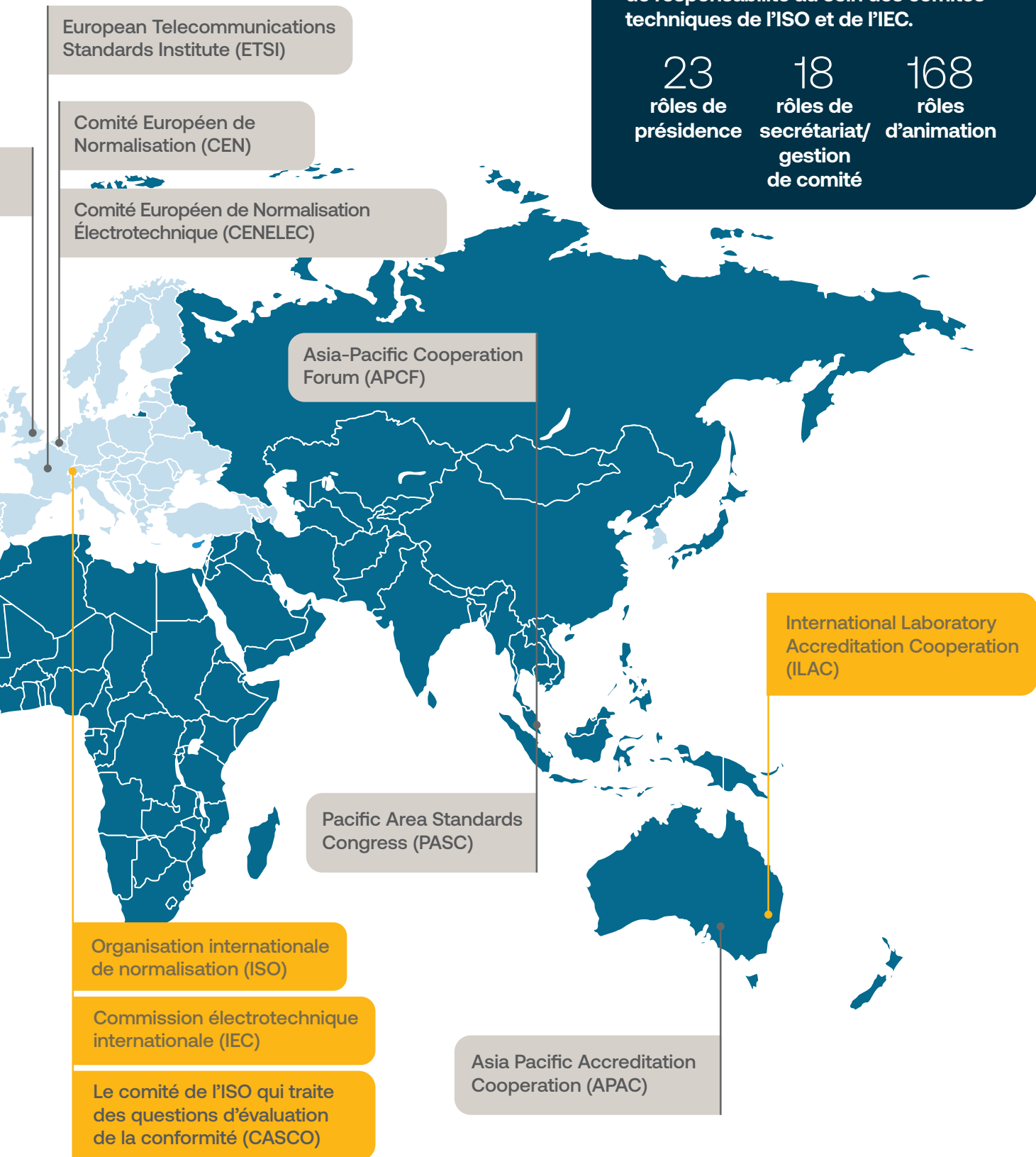
Note : La carte indique le siège, le secrétariat ou le bureau principal des organisations de normalisation.

Le Canada occupe **209** postes de responsabilité au sein des comités techniques de l'ISO et de l'IEC.

23
rôles de
présidence

18
rôles de
secrétariat/
gestion
de comité

168
rôles
d'animation





Bâtir ensemble un lieu de travail tourné vers l'avenir

Les leçons tirées de la pandémie continuent de jouer sur l'approche du CCN, toujours ancrée dans ses valeurs de flexibilité, d'agilité et de compassion.

Adoption de nouvelles méthodes de travail

Le CCN se prépare à instaurer une formule de travail hybride, ayant investi l'an dernier dans des outils numériques pour mieux aider ses équipes et partenaires. Les parties prenantes sont toujours en faveur des évaluations à distance, et nous avons discuté avec quelques OEN sur le meilleur moyen de mettre au point des normes dans un environnement virtuel. Nous saisissons donc cette occasion unique de repenser notre façon de travailler. Notre nouveau projet de flexibilité au travail générera des lignes directrices et des politiques sur les procédures de retour au travail et de télétravail. Le personnel sera impliqué tout au long du projet. Notre objectif est de donner plus de flexibilité aux employées et employés quant à l'horaire et au lieu de travail et de proposer un environnement de travail moderne qui nous permet d'attirer et de fidéliser de nouveaux talents, tout en évoluant et en s'harmonisant aux besoins de nos intervenants.

La sécurité et le bien-être : nos priorités

Dans le cadre de notre engagement croissant à l'égard de la santé mentale, nous avons encouragé les gestionnaires à suivre une formation l'an dernier sur le soutien à donner à leur équipe dans les moments difficiles. Nous avons aussi fait équipe avec un membre du corps professoral de l'Université d'Ottawa pour créer un programme de prévention et de réduction de la violence et du harcèlement au travail, qui s'appuie sur les exigences prévues par le projet de loi C-65 qui s'applique à tous les secteurs sous réglementation fédérale. Cette formation, différente pour le personnel et les gestionnaires, a reçu un accueil très chaleureux.



Approche holistique en matière de diversité et d'inclusion

L'an dernier nous avons terminé la mise au point de notre stratégie d'IDEA (inclusion, diversité, équité et accessibilité), qui met la diversité et l'inclusion au cœur de nos actions. Inspirée par la norme ISO 30415, Management des ressources humaines – Diversité et inclusion, elle vise surtout à sensibiliser les membres de notre équipe aux principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité à chaque étape de leur carrière au CCN : recrutement, intégration, formation, gestion, rétention et reconnaissance du personnel. La stratégie sera mise en place officiellement l'an prochain.

Être là pour notre personnel pendant la pandémie

L'augmentation des communications sur l'importance de la santé mentale et du bien-être a entraîné une hausse du recours aux services d'aide en santé mentale du programme d'aide aux employés par rapport aux années précédentes. Nous avons aussi reconduit l'aide à l'installation d'un bureau à la maison pour les membres du personnel, qui peuvent ainsi avoir un horaire de travail plus flexible selon leur situation.

86 %

Taux de participation du personnel – nombre record pour le CCN et augmentation de 15 points de pourcentage depuis 2015-2016







98 %













Taux de participation au sondage sur l'engagement du personnel, qui reflète la force de la culture interne du CCN













Livrables

Les effets continus de la pandémie ont exercé une pression inattendue sur nos opérations, entraînant des retards dans certains projets et ajoutant de nouveaux besoins de normalisation urgents pour nos clients et partenaires. Compte tenu de nos réalités changeantes, et dans le but de diminuer la charge de travail afin de préserver la santé et le bien-être de notre équipe tout en assurant le maintien des services essentiels, nous avons mené un exercice d'établissement des priorités en septembre 2021 pour ajuster nos objectifs de rendement. Résultat : certains de nos livrables ont été partiellement réalisés ou reportés.





























| # | Livrable – exercice 2021-2022 | État | Priorité stratégique | Objectif | État au 31 mars 2022 |
|---|--|--|---|--|---|
| 1 | Stratégies de normalisation pour aider les entreprises canadiennes à créer de l'emploi, pénétrer les marchés et générer des revenus | Atteint en partie  | Innovation  | Mise en œuvre de 25 stratégies de normalisation supplémentaires pour aider les entreprises canadiennes à acquérir un avantage sur le marché. 66 % des entreprises canadiennes innovantes indiquent que les stratégies de normalisation ont créé plus d'emplois et amélioré l'accès au marché ou la production de revenus dans les deux ans suivant leur collaboration avec le CCN. | 29 stratégies de normalisation ont été mises en œuvre. 62 % des personnes sondées disent que les stratégies de normalisation ont créé plus d'emplois et amélioré l'accès au marché ou la production de revenus dans les deux ans suivant leur collaboration avec le CCN. |
| 2 | Projets d'examens réglementaires au titre d'initiatives du Secrétariat du Conseil du Trésor pour la numérisation, les technologies propres et les normes internationales | Atteint  | Innovation  | Pour les propositions acceptées et financées par le programme d'examen réglementaire du SCT, dont le CCN est responsable : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail terminé et travaux commencés; • Mise au point d'indicateurs pour évaluer les résultats; • Définition des objectifs; • Élaboration d'une référence et d'une méthodologie pour mesurer les indicateurs de résultats. | On compte cinq programmes menés par le CCN dans le programme d'examen réglementaire du SCT. Pour quatre projets sur cinq, le plan de travail est terminé et les travaux ont commencé. Un projet a été reporté pour causes externes. |
| 3 | Normes d'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins de longue durée au Canada | Dépassé  | Innovation  | Début de la création de deux normes (étape 20 : étude du document de travail entamée). | Deux normes ont franchi le stade 40 de l'élaboration et sont dorénavant au stade 50, soit l'approbation. Elles devraient toutes deux être prêtes à l'automne 2022. |







| # | Livrable – exercice 2021-2022 | État | Priorité stratégique | Objectif | État au 31 mars 2022 |
|---|---|---|---|---|--|
| 4 | Renforcement de la capacité à certifier et mettre à l'essai l'équipement de protection individuelle (EPI) | Atteint  | Innovation  | Deux nouveaux laboratoires et un nouvel organisme de certification. Point de référence : un organisme de certification. | Quatre laboratoires ont été approuvés pour mettre à l'essai l'EPI. |
| 5 | Accréditation des organismes de certification au titre de la norme ISO 17021-1 | Atteint  | Innovation  | Reconnaissance de quatre organismes de certification dans le cadre du programme de certification CyberSécuritaire Canada pour les petites ou moyennes entreprises. | Deux organismes de certification supplémentaires sont reconnus dans le cadre du programme CyberSécuritaire Canada (pour un total de quatre). |
| 6 | Expansion de l'offre de service | Atteint en partie  | Innovation  | Trois nouveaux programmes pour les organismes de certification de systèmes de management et le Programme d'accréditation des laboratoires. | Un programme (AS 9100 – Industrie aérospatiale) a été approuvé pour la mise en œuvre; deux programmes prévus (ISO 27701 – Systèmes de management de la sécurité de l'information et ISO/IEC 17025 V2X) sont reportés au prochain exercice en raison de retards dus à la pandémie. |
| 7 | Normes nationales du Canada sur la cybersécurité | Atteint  | Innovation  | Publication de la Norme nationale du Canada en matière de cybersécurité. | Publication de la norme au troisième trimestre de l'exercice 2021-2022. |
| 8 | Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données | Reporté  | Innovation  | Plans en place pour toutes les recommandations priorisées après la ronde 1 du Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données. Établissement des priorités de normalisation de la ronde 2. | Cet objectif est reporté au prochain exercice en raison de retards dans l'accès au financement entraînés par l'élection fédérale de l'automne 2021. |
| 9 | Stratégies pour l'adoption de normes nationales ou internationales dans la réglementation | Atteint  | Innovation  | Augmentation du nombre de références aux normes dans la réglementation fédérale, provinciale et territoriale et du pourcentage des normes à jour citées dans la réglementation fédérale. Point de référence : 6 048 références aux normes au 31 mars 2020; 66,1 % au 31 mars 2020. | Le nombre de références aux normes dans la réglementation fédérale, provinciale et territoriale a augmenté depuis le dernier exercice pour atteindre 6 073 (1 535 dans la réglementation fédérale, et 4 538 dans la réglementation des provinces et territoires). Le pourcentage de références à jour dans la réglementation fédérale est maintenant de 66,6 %. |

| # | Livrable – exercice 2021-2022 | État | Priorité stratégique | Objectif | État au 31 mars 2022 |
|----|---|---|--|---|--|
| 10 | Réduction des obstacles au commerce grâce à l'harmonisation et à l'adoption des normes | Atteint en partie  | Leadership canadien  | Négociation d'une nouvelle entente d'harmonisation de la normalisation. Évaluation qualitative et quantitative de l'accord de conciliation sur le numéro d'enregistrement canadien (NEC) terminée à la fin de l'exercice 2021-2022. | Une entente de conciliation concernant les monteuses d'installations au gaz a été négociée. L'évaluation de l'accord de conciliation sur le NEC est reportée à l'exercice 2022-2023 compte tenu du résultat de l'exercice d'établissement des priorités et du temps requis pour obtenir les données nécessaires à l'évaluation. |
| 11 | Réduction des obstacles au commerce par l'expansion des travaux d'harmonisation des normes dans le cadre de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation | Dépassé  | Leadership canadien  | Un secteur supplémentaire à harmoniser pour réduire les obstacles techniques au commerce par un travail d'harmonisation effectué selon les plans de travail de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation ou du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), ou des deux. | On compte deux secteurs supplémentaires : l'accord de conciliation du Code canadien de l'électricité et les chaudières pour la biomasse. |
| 12 | Rayonnement dans les établissements d'enseignement pour soutenir l'utilisation de normes internationales dans le cadre d'ententes avec le CCN | Atteint  | Leadership canadien  | Maintien du taux d'utilisation des normes internationales dans le milieu de la recherche postsecondaire dans le cadre d'ententes avec le CCN. Point de référence : 77 normes internationales utilisées par les établissements postsecondaires ayant passé des ententes avec le CCN. | Le taux actuel se maintient grâce au rayonnement dans le milieu de la recherche. |
| 13 | Clarification de la réglementation et des lois qui appuient le référencement des normes tout en assurant la protection des droits d'auteur | Reporté  | Leadership canadien  | Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, le ministère de la Justice, Innovation, Sciences et Développement économique Canada ainsi que les organismes d'élaboration de normes veulent s'attaquer à définir l'« accessibilité » et à protéger le droit d'auteur. | La création du comité mixte et ses réunions sont reportées depuis 2019 à cause de la pandémie et des retards causés par l'élection fédérale de 2021. |
| 14 | Promotion de l'élaboration de normes adaptées au genre | Atteint  | Leadership canadien  | Achèvement du guide sur l'élaboration de normes adaptées au genre. | Le document est terminé. |
| 15 | Stratégie de représentation du Canada au sein des comités techniques internationaux | Atteint  | Leadership canadien  | Présentation au Conseil de la version provisoire de la Stratégie nationale de normalisation d'ici le 31 mars 2022.* | La version provisoire de la Stratégie nationale de normalisation a été présentée au Conseil. La version finale du projet a été produite. |

*Date cible reportée à avril 2021.

| # | Livrable – exercice 2021-2022 | État | Priorité stratégique | Objectif | État au 31 mars 2022 |
|----|---|--|---|---|---|
| 16 | Propositions d'étude soumises à l'international dans des domaines d'importance stratégique pour le Canada | Dépassé  | Leadership canadien  | Soumission à l'international de cinq nouvelles propositions d'étude canadiennes dans des domaines d'importance stratégique pour le pays. | Onze nouvelles propositions d'étude canadiennes dans des domaines d'importance stratégique pour le pays ont été soumises à l'international. |
| 17 | Présence de jeunes professionnelles et professionnels au sein des comités techniques | Dépassé  | Leadership canadien  | Proportion de 18 % de jeunes professionnelles et professionnels membres des comités techniques. | 19,9 % des experts techniques sont de jeunes professionnelles ou professionnels. |
| 18 | Représentation dans les rôles de gouvernance stratégique à l'échelle régionale et internationale | Dépassé  | Leadership canadien  | Maintien de la représentation dans les rôles de gouvernance stratégique à l'échelle régionale et internationale. Point de référence : 51 rôles de gouvernance. | La représentativité a dépassé la donnée de référence; le CCN occupe 74 rôles de gouvernance. |
| 19 | Incorporation des normes de l'ISO/TC207 dans la réglementation et les politiques du gouvernement | Atteint  | Leadership canadien  | Définition d'un point de référence et d'une méthodologie pour mesurer l'intégration des normes du comité technique ISO/TC 207 pour les outils et les systèmes de management environnemental dans la réglementation et les politiques fédérales, provinciales et territoriales | Le point de référence et la méthodologie ont été définis. 11 % des normes du comité technique ISO/TC 207 (6 normes uniques) sont référencées dans la réglementation fédérale, provinciale et territoriale. |
| 20 | Promotion et adoption des stratégies de normalisation élaborées dans le cadre du Programme en matière d'infrastructures | Atteint  | Leadership canadien  | Définition d'un point de référence et d'une méthodologie pour mesurer l'adoption des stratégies de normalisation élaborées dans le cadre du Programme en matière d'infrastructures. | Le point de référence et la méthodologie ont été définis. |
| 21 | Plan de réintégration de l'effectif et stratégie de viabilité du milieu de travail | Atteint  | Excellence organisationnelle  | Un premier groupe d'employées et employés peut retourner au bureau de manière sécuritaire et flexible. | Un projet pilote sur la flexibilité au travail s'est terminé en décembre. Il a fait l'objet d'une grande préparation pour assurer la sécurité dans les locaux en temps de pandémie; il a fallu ajuster l'approche en raison des répercussions de la cinquième vague de COVID-19, mais l'objectif est considéré comme atteint. |
| 22 | Grand engagement du personnel | Dépassé  | Excellence organisationnelle  | Maintien de la participation au sondage sur l'engagement du personnel au 25 ^e percentile pour le secteur. | La participation a dépassé le 25 ^e percentile pour le secteur. |

| # | Livrable – exercice 2021-2022 | État | Priorité stratégique | Objectif | État au 31 mars 2022 |
|----|---|---|---|--|--|
| 23 | Mise en place d'une stratégie sur la diversité | Atteint | Excellence organisationnelle | Intégration d'une stratégie sur la diversité dans le plan de travail. | La stratégie et le plan de travail ont été transmis à la haute direction. |
| | |  |  | | |
| 24 | Lieu de travail sain (santé mentale comprise) | Atteint | Excellence organisationnelle | Formation de l'équipe de direction sur les moyens de favoriser efficacement la santé mentale au travail. Définition du point de référence et de la méthodologie. | Les cadres ont suivi des séances de formation sur la promotion de la santé mentale en milieu de travail. D'après le sondage sur l'engagement, le point de référence se situe à 81 % du personnel en faveur de la façon dont la santé mentale en milieu de travail est appuyée. |
| | |  |  | | |
| 25 | Plan relatif à l'effectif | Atteint en partie | Excellence organisationnelle | Élaboration et promotion d'un plan relatif à l'effectif. | Une méthodologie de planification de l'effectif a été préparée et présentée à la direction. |
| | |  |  | | |
| 26 | Trousse sur le travail numérique moderne | Atteint | Excellence organisationnelle | Protection des environnements virtuels en place. Postes d'analyste en cybersécurité pourvus conformément aux exigences de l'évaluation des menaces et des risques et du Centre de la sécurité des télécommunications. Mise en place complète d'un système de gestion des relations avec la clientèle dans la Direction des services d'accréditation (DSA). Finalisation de l'énoncé des besoins pour le portail du CCN. | La protection des environnements virtuels a été effectuée pour tous les appareils du CCN. Les postes d'analyste en cybersécurité ont été pourvus conformément aux exigences de l'évaluation des menaces et des risques et du Centre de la sécurité des télécommunications. Le système de gestion des relations avec la clientèle pour la DSA a été instauré. L'énoncé des besoins pour le portail du CCN est complet. |
| | |  |  | | |
| 27 | Accréditation de système de management de la qualité selon la norme ISO 9001:2015 | Reporté | Excellence organisationnelle | Traitement de la totalité des non-conformités. | Cet objectif est reporté au prochain exercice à cause de l'exercice d'établissement des priorités. |
| | |  |  | | |
| 28 | Stratégies pour les services d'accréditation virtuels ou à distance | Atteint | Excellence organisationnelle | Achèvement et approbation du plan de mise en place de stratégies durables pour l'offre de services d'accréditation virtuels ou à distance. | Le plan est prêt et approuvé. |
| | |  |  | | |

| # | Livrable – exercice 2021-2022 | État | Priorité stratégique | Objectif | État au 31 mars 2022 |
|----|---|--|---|---|---|
| 29 | Mise en place d'un cadre de gestion des intervenants | Atteint  | Excellence organisationnelle  | Mise au point d'une méthodologie et d'outils pour la collecte et l'analyse de données. Mise en place d'un projet pilote. | Une méthodologie, des principes directeurs et des outils ont été mis au point en fonction de consultations et de commentaires internes. Un projet pilote avec cinq ministères (Santé Canada, Transports Canada, Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Emploi et Développement social Canada) a été mis en place. Dans le cadre de ce projet ont été utilisés la méthodologie et les outils créés. |
| 30 | Croissance de la reconnaissance internationale du CCN | Atteint  | Excellence organisationnelle  | Nouveaux partenariats stratégiques avec d'autres organismes d'accréditation. | La représentation au sein de tous les comités internationaux a augmenté en 2021-2022. Un protocole d'entente avec le United Kingdom Accreditation Service a été signé. Des pourparlers sont en cours avec l'American National Standards Institute et le Joint Accreditation System of Australia and New-Zealand. |
| 31 | Collaboration avec des ministères clés | Dépassé  | Excellence organisationnelle  | Une stratégie présentée à un ou plusieurs ministères fédéraux pour appuyer leurs initiatives principales. | Trois stratégies ont été présentées à des ministères fédéraux et approuvées par ceux-ci en appui à leurs initiatives principales : <ul style="list-style-type: none"> • Programme de normalisation en santé mentale; • Stratégie de normalisation pour la réglementation de la commande des trains améliorée pour Transports Canada; • Stratégie de normalisation sur l'abandon du tabac. |



La structure du CCN

Nos unités opérationnelles

Stratégie et engagement des intervenants

Orienté l'élaboration de stratégies normatives qui facilitent l'atteinte des grands objectifs du CCN et des parties prenantes et éclairent les politiques concernant les normes des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

Services d'accréditation

Accrédite des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais, certificateurs de produits) en fonction de normes reconnues à l'international; propose des formations sur ces normes afin de rehausser le processus d'accréditation.

Ressources humaines

S'occupe de la gestion des talents, du recrutement, de la rémunération, des avantages sociaux du personnel et du développement organisationnel et favorise et encourage une forte culture interne au sein du CCN.

Normes et relations internationales

Facilite la participation canadienne aux travaux normatifs de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale, encadre les démarches normatives canadiennes et fait valoir les intérêts du pays au sein d'organismes de normalisation régionale.

Services généraux

Soutient le fonctionnement de l'organisme par des services de planification stratégique et générale, de gestion et de contrôles financiers, de gestion des risques, de technologies de l'information, de protection de la confidentialité, de sécurité et d'approvisionnement.

Bureau de la directrice générale

Encadre et coordonne les activités, les démarches juridiques et les communications du CCN pour arrimer l'action de toutes les équipes aux objectifs stratégiques, avec à la clé décisions éclairées et progrès concrets.

La haute direction



Chantal Guay,
directrice générale



Pierre Bilodeau,
vice-président,
Direction de la stratégie
et de l'engagement
des intervenants

Dominique Dallaire,
dirigeante principale,
Ressources humaines



Mkabi O. Walcott,
vice-présidente,
Direction des normes et
des relations internationales



Greg Fyfe,
vice-président,
Services généraux et chef
de la direction financière



Annie Roy,
directrice principale,
Communications

Elias Rafoul,
vice-président,
Direction des
services d'accréditation



Christine List,
secrétaire générale et
conseillère juridique



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CCN relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il se compose d'un maximum de 13 membres, dont 10 sont nommés par le gouvernement fédéral et trois sont membres en raison de leur poste à la présidence ou la vice-présidence de comités statutaires établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Les membres représentent

un large éventail de parties intéressées et, ensemble, disposent des compétences et de l'expérience nécessaires pour aider la direction à exécuter le mandat et à atteindre les objectifs du CCN. Le Conseil d'administration joue également un rôle important dans l'établissement de l'orientation stratégique du CCN et sa conformité aux priorités du gouvernement du Canada.



Colin Clark, chef de la direction d'ingénierie, Brookfield Renewable, président par intérim du Conseil d'administration



William Hawkins, directeur général, Normes techniques et de construction, ministère des Relations gouvernementales, gouvernement de la Saskatchewan



Mike Burns, ancien sous-ministre adjoint, Gestion d'actifs, ministère de l'Infrastructure, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



Zakiah Kassam, directrice, AirVironment Canada



Tom Burse, vice-président et chef de la direction financière, Conseil des académies canadiennes



Kathy Milsom, ancienne présidente, Conseil canadien des normes



Mary Cianchetti, présidente, Normes, Groupe CSA



Glenda Reid, ancienne directrice générale du St. Patrick's Mercy Home



François Coallier, professeur, Département de génie logiciel et des technologies de l'information, École de technologie supérieure



Brent Schacter, professeur, Département de médecine interne, Université du Manitoba



Jeff Dolan, directeur principal, Sécurité technique, gouvernement de la Nouvelle-Écosse



Tayt Winnitoy, vice-président exécutif, Consumer Protection BC



Résultats financiers

L'exercice financier 2021-2022 marque la deuxième année complète de pandémie mondiale de COVID 19. Au cours de ces deux années, le CCN a maintenu une approche entièrement basée sur le télétravail, avec relativement peu d'impact sur le rendement. En alliant résilience et gestion financière rigoureuse, il est parvenu à optimiser l'usage des ressources à sa disposition et à réallouer les économies réalisées en raison des restrictions de voyage et d'autres gains d'efficacité pour renforcer sa capacité, autant en termes de personnel que d'outils. Par ailleurs, le CCN a constamment réévalué ses priorités d'entreprise pendant l'année et changé de cap lorsque cela était nécessaire à l'atteinte d'un solide rendement par rapport à ses objectifs.

En 2021-2022, le total des produits du CCN (autres que le financement public) s'est chiffré à 10,4 M\$, une augmentation de 1,1 M\$ (12 %) par rapport aux 9,3 M\$ comptabilisés en 2020-2021. Cette augmentation est principalement attribuable aux produits des services d'accréditation, plus hauts de 0,7 M\$ par rapport au dernier exercice, et des services d'innovation, plus hauts de 0,4 M\$. Ensemble, les résultats pour les autres produits, les redevances et les contributions au soutien aux délégués correspondent à ceux de l'exercice précédent et du plan d'entreprise.

Les produits tirés des droits des services d'accréditation se sont élevés à 7,3 M\$, soit 0,7 M\$ (11 %) de plus que les 6,6 M\$ comptabilisés en 2020-2021; c'est pile le montant prévu. L'augmentation des produits découle principalement de la hausse des activités dans une période où l'organisme rattrapait le temps perdu à cause des restrictions sanitaires. Les services d'accréditation ont dû reporter bon nombre des évaluations planifiées pendant la pandémie, et ont tout mis en œuvre pour les réaliser à distance. Grâce à des outils de collaboration améliorés et au recours à son bassin d'évaluateurs tiers, les services d'accréditation ont été en mesure d'effectuer toutes les activités d'évaluation initialement planifiées. De plus, les services d'accréditation ont atteint leurs objectifs financiers de l'exercice.

Les produits provenant des services d'innovation étaient de 1,1 M\$, une augmentation de 0,4 M\$ (67 %) par rapport au dernier exercice, lors duquel on a enregistré des produits de 0,6 M\$, soit 0,2 M\$ (15 %) de moins que les prévisions de 1,3 M\$. L'accroissement des produits pour recouvrer les coûts relatifs à sa proportion de services de normalisation est devenu un pilier de la stratégie de financement durable du CCN. Certains manques à gagner du programme sont contrebalancés par des crédits supérieurs où les ententes de financement prévoyaient une classification différente. Dans l'ensemble, les services d'innovation du CCN ont par ailleurs atteint leurs objectifs en matière de produits et de marge de manœuvre pour l'exercice. Le CCN continue d'explorer les possibilités de diversifier ses sources de financement en mettant à profit son expertise.

Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 1,8 M\$, une augmentation de 0,1 M\$ (6 %) par rapport aux 1,7 M\$ enregistrés à l'exercice précédent. Elles sont aussi au-dessus des prévisions de 1,6 M\$, et constituent une augmentation de 0,2 M\$ (13 %). Ces produits sont appelés à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale. Le volume des ventes, compte tenu de la crise sanitaire et des perturbations économiques qui en découlent, a dépassé les attentes.

Le programme de soutien aux délégués a été mis sur la glace en 2021-2022 vu la pandémie. Il s'agit donc du deuxième exercice consécutif avec aucun produit provenant des contributions. S'adaptant au contexte pandémique, les comités techniques ont trouvé des moyens de travailler à distance, quoiqu'à un niveau réduit, d'où la forte baisse des frais de réunion prévus. Ces démarches ont rejailli sur le programme : les contributions (produits) et les dépenses ont été presque nulles au cours de cet exercice. Grâce à son processus d'établissement de prévisions, le CCN a pu réinvestir presque 1 M\$ des économies nettes du programme pour renforcer ses capacités, recruter de nouveaux employés, améliorer les ressources matérielles et approfondir les collaborations avec des organismes de normalisation internationale. Compte tenu de la reprise modérée des déplacements, le CCN prévoit un retour progressif du programme au prochain exercice. Toutefois, on examine encore les effets à long terme sur la nature du soutien aux délégués et on prévoit qu'il sera dorénavant en dessous des niveaux historiques.

Les autres produits se sont élevés à 0,2 M\$, une diminution de 0,1 M\$ (33 %) par rapport au total de 0,3 M\$ enregistré à l'exercice précédent. Les autres produits ont totalisé 0,2 M\$ en 2021-2022, ce qui représente un écart de 0,2 M\$ (50 %) par rapport au 0,4 M\$ prévu dans le budget, en grande partie attribuable à la redistribution plus anémique que prévu de l'excédent accumulé de l'ISO (0,1 M\$).

Les charges d'exploitation jusqu'au 31 mars étaient de 28,4 M\$, soit 0,5 M\$ (2 %) de moins que les 28,9 M\$ prévus, et 0,7 M\$ (0,3 %) de plus que les charges de 27,7 M\$ pour 2020-2021. La crise sanitaire est encore en grande partie responsable du décalage par rapport au plan d'entreprise et aux résultats de l'exercice précédent. Le CCN a su bien réagir : il a réinvesti une bonne partie des économies liées aux déplacements pour faciliter d'autres actions et mesures d'accompagnement.

Les charges d'exploitation ont été inférieures de 0,5 M\$ (2 %) aux 28,9 M\$ prévus.

- Baisse de 0,8 M\$ en services professionnels et spéciaux, attribuable surtout au report des dépenses pour les programmes. Les économies occasionnées par la suspension temporaire du programme de soutien aux délégués (-0,2 M\$) ont été annulées par le recours accru à des évaluatrices et évaluateurs externes pour répondre au volume de demandes (+0,2 M\$);
- Baisse de 0,7 M\$ attribuable à la réduction des déplacements entraînée par la pandémie;
- Hausse de 0,9 M\$ en dépenses supplémentaires liées aux salaires et aux avantages sociaux :
 - Hausse de 0,4 M\$ en dépenses ponctuelles remboursées par des crédits parlementaires;
 - Hausse de 0,3 M\$ attribuable à un taux de postes vacants (5 %) inférieur aux prévisions (7 %);
 - Hausse de 0,3 M\$ liée à des promotions et à des primes imprévues;
- Hausse de 0,1 M\$ liée aux autres charges, dont l'effet sur le reste des charges est négligeable.

Les charges d'exploitation sont supérieures de 0,7 M\$ (3 %) aux 27,7 M\$ de l'exercice précédent :

- Hausse de 0,8 M\$ en charges liées aux salaires et aux avantages sociaux, attribuable à l'augmentation de l'effectif en fonction du

financement des programmes, ainsi qu'à des actions de recrutement pour renforcer les capacités du CCN en contexte pandémique;

- Baisse de 0,1 M\$ liée aux autres charges, dont l'effet sur le reste des charges est négligeable.

Au 31 mars 2022, le CCN a enregistré 19,3 M\$ en crédits parlementaires, soit 4,3 M\$ (29 %) de plus que les 15,0 M\$ budgétés, et 0,7 M\$ (4 %) de plus que ceux de l'an dernier, soit 18,6 M\$. L'augmentation réelle par rapport aux prévisions et aux résultats des années antérieures s'explique principalement par les occasions imprévues et le recouvrement des remboursements non récurrents.

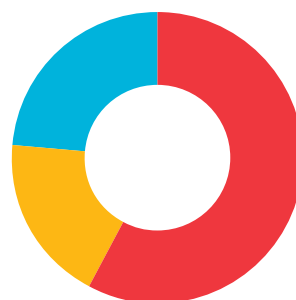
| Programme (M\$) | Prévisions et montant réel | | | Années précédentes vs année en cours | | |
|--|----------------------------|----------------|---------------|--------------------------------------|----------------|---------------|
| | Prévision | Réel | F/(D) | 2021 | 2022 | F/(D) |
| Prévisions de base/principales | 9,2 | 9,3 | 0,1 | 9,3 | 9,3 | - |
| Programme de normes pour des infrastructures résilientes | - | 1,5 | 1,5 | 3,2 | 1,5 | (1,7) |
| Plan pour l'innovation et les compétences | 3,3 | 3,3 | - | 3,1 | 3,3 | 0,2 |
| Stratégie nationale de cybersécurité | 0,4 | 0,4 | - | 0,6 | 0,4 | (0,2) |
| Stratégie en matière de propriété intellectuelle | 2,1 | 2,1 | - | 2,1 | 2,1 | - |
| Capacité de réglementation | - | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,1 |
| Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle | - | 1,7 | 1,7 | - | 1,7 | 1,7 |
| Défi 50-30 | - | 0,4 | 0,4 | - | 0,4 | 0,4 |
| Rétablissement des dépenses ponctuelles | - | 0,4 | 0,4 | 0,2 | 0,4 | 0,2 |
| Crédits parlementaires | 15,0 \$ | 19,3 \$ | 4,3 \$ | 18,6 \$ | 19,3 \$ | 0,7 \$ |

L'excédent du CCN pour l'année était de 1,2 M\$, et au 31 mars 2022, il se chiffrait à 8,1 M\$. L'augmentation de l'excédent accumulé cette année s'explique surtout par la chronologie des événements et l'approbation, en cours d'année, de financement pour lequel nous n'avons pas eu le temps d'engager de dépenses en regard des fonds. Il s'agit d'un défi commun avec le rajustement des niveaux de financement public approuvés. La version révisée du plan d'entreprise reflètera l'écart entre le financement et les dépenses quinquennales. L'excédent accumulé est pleinement engagé pour les exigences du CCN en termes d'accomplissement des livrables relatifs aux programmes temporaires, et sera investi dans l'organisation sur un horizon de planification de cinq ans, conformément à la politique d'excédent accumulé cible du CCN (1,5 M\$).

Excédent accumulé (8,057 M\$)

Disponible aux fins de réinvestissement (1,901 M\$)

Réserve ciblée (1,5 M\$)



Engagement relatif aux programmes temporaires (4,656 M\$)

Conseil canadien des normes

Aperçu financier de 2017-2018 à 2021-2022

| Aperçu financier | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 Prévisions | 2021-2022 Chiffre réel |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------------|
| Produits | | | | | | |
| Droits des services d'accréditation | 8 008 784 \$ | 7 867 962 \$ | 7 723 071 \$ | 6 629 232 \$ | 7 318 000 \$ | 7 332 138 \$ |
| Redevances provenant de la vente de normes | 1 578 477 | 2 064 385 | 1 568 236 | 1 704 836 | 1 559 000 | 1 754 649 |
| Services d'innovation | 227 087 | 284 454 | 625 268 | 641 491 | 1 343 000 | 1 066 526 |
| Contributions au soutien aux délégués | 407 686 | 359 997 | 342 818 | 847 | 74 000 | - |
| Autres produits | 326 045 | 451 155 | 529 852 | 285 759 | 363 000 | 209 193 |
| | 10 548 079 | 11 027 953 | 10 789 245 | 9 262 165 | 10 657 000 | 10 362 506 |
| Charges (après retraitement) | | | | | | |
| Services d'accréditation | 5 770 228 | 5 897 870 | 6 295 578 | 5 443 756 | 5 917 000 | 5 913 703 |
| Solutions de normalisation et stratégie | 9 080 271 | 10 609 103 | 12 540 657 | 11 508 725 | 12 925 000 | 11 164 823 |
| Gestion et services administratifs | 9 089 755 | 10 219 704 | 10 366 349 | 10 785 333 | 10 055 000 | 11 325 534 |
| | 23 940 254 | 26 726 677 | 29 202 584 | 27 737 814 | 28 897 000 | 28 404 060 |
| (Déficit d'exploitation) | (13 392 175) | (15 698 724) | (18 413 339) | (18 475 649) | (18 240 000) | (18 041 554) |
| Financement public | | | | | | |
| Crédits parlementaires | 13 828 495 | 17 973 672 | 18 578 854 | 18 575 862 | 15 046 000 | 19 271 621 |
| (Déficit)/excédent annuel | 436 320 \$ | 2 274 948 \$ | 165 515 \$ | 100 213 \$ | (3 194 000 \$) | 1 230 067 \$ |

Gestion du risque d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification globale, le CCN évalue et consigne régulièrement les risques généraux auxquels il est exposé. Il applique la norme internationale ISO 31000 – Management du risque pour éclairer ses évaluations. Il harmonise également ses pratiques de gestion des risques avec les lignes directrices du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre des stratégies appropriées.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il a recours à des pratiques de gestion financière rigoureuses pour protéger ces ressources. Soucieux de rester au diapason du milieu, le CCN sait à quel point il importe de maintenir la confiance des pouvoirs publics, du secteur privé et des autres acteurs concernés dans l'utilité de la normalisation et des actions qu'il mène pour la faire progresser. Il doit donc satisfaire à ses exigences organisationnelles et bien encadrer les risques pour maintenir sa réputation de conseiller de confiance et de représentant auprès de structures et d'organismes de normalisation internationale et régionale.

Au cours du dernier exercice, le CCN a évalué les secteurs de risque suivants, ce qu'il continuera de faire.

Relance post-pandémie

Le contexte opérationnel façonné par la crise sanitaire a totalement changé l'objet des activités de normalisation. Le CCN a réagi en établissant des plans et des contrôles internes pour faire face aux éventuelles réductions de personnel pour raison de maladie en fournissant aux équipes des ressources essentielles pour le télétravail et la collaboration (de sorte à assurer la productivité et un régime de travail souple) et en renforçant ses programmes et activités de mieux-être psychologique. La haute direction a régulièrement revu les plans de continuité des activités du CCN pour veiller à ce que l'organisme soit en mesure de réagir efficacement aux répercussions de la pandémie.

À l'externe, le CCN a donné suite aux demandes de stratégies normatives pour atténuer les effets immédiats de la crise sur la santé et la sécurité. Plus de deux ans après le début de la pandémie, le pays prend maintenant le chemin de la reprise.

L'industrie se fiera au système de normalisation pour lui fournir des ressources et des stratégies visant à restaurer la confiance du public dans les institutions, à favoriser la prospérité socioéconomique du Canada et à répondre à la plus importante crise à laquelle la société est confrontée : la crise climatique.

Culture virtuelle et avenir du travail

Une culture de travail mobilisatrice et bienveillante a un effet positif considérable sur le moral et la productivité de l'effectif, ainsi que sur la capacité du CCN d'attirer et de maintenir en poste du personnel, de remplir son mandat et de conserver sa réputation. Le CCN sonde régulièrement les employés et employées sur leur engagement et a mis en œuvre une stratégie pour protéger leur santé – y compris leur santé psychologique – afin d'assurer le dynamisme de ses équipes. Des experts externes aident le CCN à implanter le télétravail, et l'organisme travaille actuellement à revoir l'environnement de travail et à se donner une culture de flexibilité.

Accessibilité des systèmes centraux du CCN

Avec la mise en place d'un système permanent de travail hybride, les systèmes, bases de données et applications du CCN ne répondront pas aux besoins de l'organisme, ce qui nuira à la capacité du personnel de répondre aux exigences fondamentales et entravera la croissance et le renouvellement de l'organisme. En outre, les cybermenaces présentent des risques importants. Pour y remédier, le CCN a élaboré une architecture informatique d'entreprise et une feuille de route intégrée de gestion de l'information/technologie de l'information. Les membres de l'équipe de TI sont polyvalents afin d'éliminer les points de défaillance uniques des systèmes vieillissants. De plus, une évaluation des menaces et des risques et des exercices sur table a été réalisée et un plan d'action est en cours d'élaboration pour faire face à tout risque moyen ou élevé en matière de cybersécurité. Enfin, tout le personnel est formé aux bons gestes de la cybersécurité.

Capacité des ressources

La capacité du CCN d'exécuter efficacement ses fonctions principales et d'obtenir des résultats dépend de son accès aux expertes et experts techniques, à un effectif complet de personnes compétentes et à une main-d'œuvre qualifiée. Pour accroître la participation des expertes et experts, le CCN fait valoir les avantages de participer au système de normalisation et prépare activement la relève. Pour se prémunir contre la possibilité de longues absences ou de postes vacants, le CCN dresse des plans de relève pour tous les postes et déploie une stratégie de recrutement. L'organisme travaille actuellement à la conception d'un plan de main-d'œuvre pour s'assurer d'avoir l'effectif disponible pour répondre à ses besoins. Afin de garantir la disponibilité d'un personnel d'évaluation qualifié pour réaliser les activités d'accréditation et répondre aux besoins de la clientèle, le CCN applique un plan de ressources à long terme pour attirer et retenir des évaluatrices et évaluateurs compétents et qualifiés. Ce plan est complété par de nouveaux outils et de nouvelles formations. Face à la crise sanitaire, les services d'accréditation du CCN ont opéré une transition rapide vers des évaluations à distance et en ligne afin d'atténuer les risques pour ses revenus de base et de protéger les chaînes d'approvisionnement nationales des équipements de protection individuelle essentiels et des essais en laboratoire.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et toutes les informations contenues dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public; la direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. Elle est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et veille à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément au mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le Conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel du CCN et en faire rapport au Conseil d'administration, qui approuve les états financiers.

La vérificatrice générale du Canada, auditrice externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès total et gratuit au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.

La directrice générale,



Chantal Guay, ing., P.Eng., FACG, IAS.A

Le chef de la direction financière et vice-président, Services généraux



Greg Fyfe, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 14 juin 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mimma Venema, CPA, CA, CGA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 14 juin 2022

Conseil canadien des normes

État de la situation financière

| En date du 31 mars | 2022 | 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4) | 5 122 529 \$ | 8 598 269 \$ |
| Créances (note 4) | 1 742 944 | 1 812 033 |
| Débiteurs – Ministères et organismes fédéraux (note 14) | 155 347 | 177 746 |
| Crédits parlementaires à recevoir (note 14) | 3 751 600 | 174 862 |
| | 10 772 420 | 10 762 910 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 6) | 2 588 292 | 3 105 183 |
| Apports reportés (note 7) | 96 848 | 61 730 |
| Produits reportés (note 8) | 2 327 411 | 3 084 711 |
| Incitatif à la location différé (note 9) | 694 615 | 776 334 |
| | 5 707 166 | 7 027 958 |
| Actifs financiers nets | 5 065 254 | 3 734 952 |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 1 670 104 | 1 843 622 |
| Charges payées d'avance | 1 321 523 | 1 248 240 |
| | 2 991 627 | 3 091 862 |
| Excédent accumulé | 8 056 881 \$ | 6 826 814 \$ |

Droits contractuels (note 12)

Engagements contractuels (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :



Colin Clark
Président par intérim

Approuvé par la direction :



Chantal Guay
Directrice générale

Conseil canadien des normes

État des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Budget 2022 (note 15) | 2022 | 2021 |
|---|--------------------------|---------------------|----------------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Droits des services d'accréditation | 7 318 000 \$ | 7 332 138 \$ | 6 629 232 \$ |
| Redevances provenant de la vente de normes | 1 559 000 | 1 754 649 | 1 704 836 |
| Contributions au soutien aux délégués | 74 000 | – | 847 |
| Services d'innovation | 1 343 000 | 1 066 526 | 641 491 |
| Autres produits | 363 000 | 209 193 | 285 759 |
| | 10 657 000 | 10 362 506 | 9 262 165 |
| Charges (note 11) | | | |
| Services d'accréditation | 5 917 000 | 5 913 703 | 5 443 756 |
| Solutions de normalisation et stratégie | 12 925 000 | 11 164 823 | 11 508 725 |
| Gestion et services administratifs | 10 055 000 | 11 325 534 | 10 785 333 |
| | 28 897 000 | 28 404 060 | 27 737 814 |
| Déficit avant crédits parlementaires | (18 240 000) | (18 041 554) | (18 475 649) |
| Crédits parlementaires | 15 046 000 | 19 271 621 | 18 575 862 |
| Excédent/(Déficit) | (3 194 000) | 1 230 067 | 100 213 |
| Excédent accumulé, début de l'exercice | 7 328 000 | 6 826 814 | 6 726 601 |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | 4 134 000 \$ | 8 056 881 \$ | 6 826 814 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes

État de la variation des actifs financiers nets

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | Budget 2022 (note 15) | 2022 | 2021 |
|---|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Excédent/(Déficit) | (3 194 000 \$) | 1 230 067 \$ | 100 213 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (462 000) | (304 590) | (654 313) |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | - | - | 5 797 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 456 000 | 478 108 | 424 205 |
| (Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance | (21 000) | (73 283) | 60 779 |
| Augmentation/(Diminution) des actifs financiers nets | (3 221 000) | 1 330 302 | (63 319) |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice | 4 704 000 | 3 734 952 | 3 798 271 |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice | 1 483 000 \$ | 5 065 254 \$ | 3 734 952 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes

État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent | 1 230 067 \$ | 100 213 \$ |
| Ajustements pour des éléments hors trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 478 108 | 424 205 |
| Amortissement de l'incitatif à la location différé | (81 719) | (81 640) |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | - | 5 797 |
| Variations : | | |
| Charges payées d'avance | (73 283) | 60 779 |
| Produits reportés | (757 300) | 1 118 410 |
| Créances | 69 089 | 348 148 |
| Comptes débiteurs de ministères et d'organisme fédéraux | 22 399 | 33 354 |
| Crédits parlementaires à recevoir | (3 576 738) | 493 992 |
| Créditeurs et charges à payer | (516 891) | (712 001) |
| Apports reportés | 35 118 | 59 516 |
| Flux de trésorerie (utilisés)/provenant des activités d'exploitation | (3 171 150) | 1 850 773 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (304 590) | (678 053) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations | (304 590) | (678 053) |
| (Diminution)/Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (3 475 740) | 1 172 720 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice | 8 598 269 | 7 425 549 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice | 5 122 529 \$ | 8 598 269 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2022

1. Pouvoir, mandat et activités

Le CCN a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2019); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleuses et travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir des stratégies et des objectifs à long terme de normalisation, en fonction des priorités, pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- accréditer les organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;

- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services d'innovation, des conseils et de l'aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- établir, en collaboration avec des organismes de normalisation internationale, des ententes facilitant le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation en faisant valoir leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu l'instruction (C.P. 2015-1109), conformément à la section 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées avec la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor, comme l'exige la directive de la section 89.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les produits sont déposés et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mobilier : | 5 ans |
| Matériel (logiciels compris) : | 4 ans |
| Améliorations locatives : | durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux) |

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Lorsque les travaux sont achevés, les immobilisations sont reportées à la rubrique appropriée et amorties conformément à la politique du CCN.

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les produits provenant des droits des services d'accréditation sont tirés des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et

des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec la clientèle, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent. En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur. Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site WebStandardsStore.ca à un agent indépendant qui lui verse des redevances selon une entente de partage des produits de ventes nettes.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à sa clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont versées par des tiers pour soutenir leur participation aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions à ce titre une fois les dépenses connexes engagées.

Les autres produits comprennent divers éléments, principalement des distributions de bénéfices de l'ISO et des produits d'intérêts. Les distributions de bénéfices sont comptabilisées comme des produits dans la période au cours de laquelle elles sont annoncées, et les intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont générés.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont présentées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de produits au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser

pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés au personnel, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans

les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné à ce titre ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son Conseil d'administration. Les opérations avec les dirigeantes et dirigeants principaux sont mesurées selon la valeur d'échange.

3. Excédent accumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent accumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre aux besoins en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN sont les suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, le solde de 5 122 529 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est constitué de 4 001 928 \$ en dépôts à terme et de 1 120 601 \$ en liquidités (au 31 mars 2021, le solde de 8 598 269 \$ se constituait de 6 600 000 \$ en dépôts à terme et de 1 998 269 \$ en liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque de liquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé à la clientèle conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé au personnel du CCN pour ses déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'une ou d'un client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances) :

| | Total | Courant | 30-60 jours | 60-90 jours | 90-120 jours | >120 jours |
|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| 2022 | 1 742 944 \$ | 1 242 422 \$ | 126 665 \$ | 5 675 \$ | 37 526 \$ | 330 656 \$ |
| 2021 | 1 812 033 \$ | 1 591 489 \$ | 120 414 \$ | 15 752 \$ | 8 195 \$ | 76 183 \$ |

Comptes débiteurs d'apparentés (débiteurs – ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir) :

| | Total | Courant | 30-60 jours | 60-90 jours | 90-120 jours | >120 jours |
|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| 2022 | 3 906 947 \$ | 3 891 938 \$ | 15 009 \$ | – | – | – |
| 2021 | 352 608 \$ | 352 287 \$ | – | 39 \$ | 20 \$ | 262 \$ |

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2022, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 35 084 \$ (au 31 mars 2021, elle était évaluée à 10 069 \$). Le tableau suivant présente les changements survenus au cours de l'exercice.

| | 31 mars 2022 | 31 mars 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Solde, début de l'exercice | 10 069 \$ | 22 166 \$ |
| Recouvrements/ (radiations) | 10 068 | (50 847) |
| Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables / (réduction) | 14 947 | 38 750 |
| Solde, fin de l'exercice | 35 084 \$ | 10 069 \$ |

Risque de liquidité

Il y a un risque de liquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque de liquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque de liquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. En ce qui concerne le CCN, le risque du marché comprend le risque d'intérêt et le risque de change. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

| 31 mars 2022 | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | Total 2022 |
|-------------------------------|------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Coût | | | | |
| Solde d'ouverture | 1 050 731 \$ | 3 167 344 \$ | 1 161 708 \$ | 5 379 783 \$ |
| Acquisitions | - | 304 590 | - | 304 590 |
| Dispositions | (312 393) | (788 886) | - | (1 101 279) |
| Solde de clôture | 738 338 | 2 683 048 | 1 161 708 | 4 583 094 |
| Amortissement accumulé | | | | |
| Solde d'ouverture | (960 612) | (2 183 970) | (391 579) | (3 536 161) |
| Amortissement | (35 733) | (361 309) | (81 066) | (478 108) |
| Dispositions | 312 393 | 788 886 | - | 1 101 279 |
| Solde de clôture | (683 952) | (1 756 393) | (472 645) | (2 912 990) |
| Valeur comptable nette | 54 386 \$ | 926 655 \$ | 689 063 \$ | 1 670 104 \$ |

Au 31 mars 2022, la catégorie « Matériel » comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 55 391 \$ qui n'étaient pas amorties à cette date.

| 31 mars 2021 | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | Total 2021 |
|-------------------------------|------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Coût | | | | |
| Solde d'ouverture | 1 050 731 \$ | 2 622 092 \$ | 1 154 479 \$ | 4 827 302 \$ |
| Acquisitions | - | 647 084 | 7 229 | 654 313 |
| Dispositions | - | (101 832) | - | (101 832) |
| Solde de clôture | 1 050 731 | 3 167 344 | 1 161 708 | 5 379 783 |
| Amortissement accumulé | | | | |
| Solde d'ouverture | (891 711) | (2 005 211) | (311 069) | (3 207 991) |
| Amortissement | (68 901) | (274 794) | (80 510) | (424 205) |
| Dispositions | - | 96 035 | - | 96 035 |
| Solde de clôture | (960 612) | (2 183 970) | (391 579) | (3 536 161) |
| Valeur comptable nette | 90 119 \$ | 983 374 \$ | 770 129 \$ | 1 843 622 \$ |

Au 31 mars 2021, la catégorie « Matériel » comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 64 360 \$ qui n'étaient pas amorties à cette date.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2019-2020 payées en 2020-2021, qui totalisent 23 740 \$.

6. Crédoiteurs et charges à payer

| | 31 mars 2022 | 31 mars 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 996 875 \$ | 1 372 539 \$ |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 1 159 437 | 1 258 436 |
| Indemnités de vacances à payer | 431 980 | 474 208 |
| Solde, fin de l'exercice | 2 588 292 \$ | 3 105 183 \$ |

7. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

| | 31 mars 2022 | 31 mars 2021 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Solde, début de l'exercice | 61 730 \$ | 2 214 \$ |
| Plus : apports reçus (remboursés) | (37 643) | 60 363 |
| Apports crédités (reconnus) | 72 761 | (847) |
| Apports nets | 35 118 | 59 516 |
| Solde, fin de l'exercice | 96 848 \$ | 61 730 \$ |

8. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

| | 31 mars 2022 | 31 mars 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Solde, début de l'exercice | 3 084 711 \$ | 1 966 301 \$ |
| Plus : droits annuels perçus en vertu des ententes | 3 618 399 | 5 220 698 |
| Moins : droits annuels comptabilisés comme produits | (4 375 699) | (4 102 288) |
| Droits annuels nets | (757 300) | 1 118 410 |
| Solde, fin de l'exercice | 2 327 411 \$ | 3 084 711 \$ |

9. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

| | 31 mars 2022 | 31 mars 2021 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde, début de l'exercice | 776 334 \$ | 857 974 \$ |
| Plus : incitatifs reçus | 0 | 0 |
| Moins : incitatifs comptabilisés | (81 719) | (81 640) |
| Incitatifs nets | (81 719) | (81 640) |
| Solde, fin de l'exercice | 694 615 \$ | 776 334 \$ |

10. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et le personnel admissible versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de service validable multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au régime durant l'exercice par le CCN et le personnel :

| | 31 mars 2022 | 31 mars 2021 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Cotisations du CCN | 1 665 567 \$ | 1 470 145 \$ |
| Cotisations du personnel | 1 575 192 \$ | 1 400 612 \$ |

Les taux des cotisations sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

| | 2022 | Année civile 2021 |
|--|---------|----------------------|
| Personnel (avant 2013) – service courant | | |
| Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) | 9,36 % | 9,83 % |
| Gains excédant le MGAP – 2022 : 64 900 \$; 2021 : 61 600 \$ | 12,48 % | 12,26 % |
| Personnel (après 2013) – service courant | | |
| Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) | 7,95 % | 8,89 % |
| Gains excédant le MGAP – 2022 : 64 900 \$; 2021 : 61 600 \$ | 11,82 % | 10,59 % |
| Employeur – multiple des cotisations des employés | | |
| Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple | 1,02 | 1,01 |
| Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double | 0,01 | 0,005 |
| Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple | 1,00 | 1,00 |
| Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double | néant | néant |
| Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2022 : 191 300 \$ 2021 : 181 600 \$ | 5,91 | 3,59 |

Avantages sociaux des employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux des employés s'élève à 1 268 931 \$ (31 mars 2021 – 1 181 762 \$).

11. Charges

| | Budget (note 15) | 2022 | 2021 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Salaires et avantages sociaux | 17 874 359 \$ | 18 772 930 \$ | 18 007 998 \$ |
| Services professionnels et spéciaux | 6 714 523 | 5 882 294 | 5 967 053 |
| Cotisations versées à des organisations internationales | 1 240 891 | 1 223 670 | 1 241 976 |
| Locaux | 765 100 | 842 915 | 865 302 |
| Fournitures de bureau | 621 042 | 555 117 | 645 739 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 486 188 | 478 109 | 424 205 |
| Télécommunications et frais postaux | 128 000 | 135 435 | 104 996 |
| Assurance | 175 000 | 108 451 | 105 982 |
| Réparation et entretien | 36 100 | 92 769 | 53 134 |
| Stockage hors site et autres | 4 000 | 92 618 | 81 820 |
| Publications et impression | 10 000 | 73 260 | 70 819 |
| Conférences et événements | 75 179 | 39 173 | 30 425 |
| Frais bancaires | – | 28 676 | 47 994 |
| Déplacements | 733 318 | 26 019 | 21 886 |
| Accueil | 33 300 | 22 486 | 8 493 |
| Location de matériel de bureau | – | 15 192 | 15 444 |
| Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables | – | 14 946 | 38 751 |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | – | – | 5 797 |
| | 28 897 000 \$ | 28 404 060 \$ | 27 737 814 \$ |

12. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec la clientèle de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2022, le CCN avait des droits contractuels de 3 542 178 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2022-2023 (au 31 mars 2021, le montant était de 1 349 506 \$ pour l'exercice 2021-2022).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services. Les contrats en question sont valides pour l'année financière 2022-2023 et, à l'expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume des ventes, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 1,8 M\$, ce qui correspond à la moyenne du CCN pour les trois dernières années (1,7 M\$), avec une hausse de volume prévue. Au 31 mars 2021, on l'estimait à 1,8 M\$.

Les droits apparentés étaient de 265 994 \$ le 31 mars 2022 (il n'y avait aucun droit contractuel apparenté le 31 mars 2021).

13. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018; la date de fin du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des

frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

Les engagements contractuels au 31 mars 2022 sont les suivants :

31 mars 2022

| | Locaux | Matériel de bureau | Initiatives de normalisation | Total |
|-----------|---------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|
| 2022-2023 | 464 811 \$ | 13 104 \$ | 2 812 467 \$ | 3 290 382 \$ |
| 2023-2024 | 464 811 | 4 368 | 340 988 | 810 167 |
| 2024-2025 | 464 811 | - | 63 281 | 528 092 |
| 2025-2026 | 491 224 | - | - | 491 224 |
| 2026-2027 | 517 637 | - | - | 517 637 |
| Après | 1 811 731 | - | - | 1 811 731 |
| | 4 215 025 \$ | 17 472 \$ | 3 216 736 \$ | 7 449 233 \$ |

Les engagements avec des parties apparentées ont une valeur de 285 611 \$ en date du 31 mars 2022 (il n'y avait aucun engagement avec des parties apparentées le 31 mars 2021).

14. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

| | 2022 | 2021 |
|---|--------------|------------|
| Produits | 1 424 766 \$ | 874 922 \$ |
| Crédits parlementaires | 19 271 621 | 18 575 862 |
| Charges | 120 717 | 132 403 |
| Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir | 3 906 948 | 352 608 |
| Créditeurs et charges à payer | 12 999 | 22 349 |

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des services d'innovation et des services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les dirigeantes et dirigeants principaux ou leurs proches parents ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

15. Montants budgétés

Les montants budgétés sont fournis aux fins de comparaison et sont basés sur ceux du plan d'entreprise de 2021-2022 à 2025-2026 approuvé par le Conseil d'administration du CCN.

Conseil canadien des normes

55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

+1 613 238-3222

www.ccn.ca